

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

---

**N° 287. — Février 1907.**

---

### AVIS

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 12 Février 1907*,  
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

### ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal :
- 2° Comptes de l'année 1906 :
- 3° Budget pour 1907 :
- 4° Concours du canton de Neuilly-en-Thelle :
- 5° L'avoine : ses ensemencements, variétés à recommander, engrais.

---

**SENLIS**  
IMPRIMERIE E. DUFRESNE  
4. Rue du Puits-Tiphaine, 4.

1907.

## SOMMAIRE :

Composition du Bureau de la Société pendant l'année 1907.  
Liste, par ordre d'admission, des Membres de la Société.  
Procès-verbal de la Séance du 8 Janvier 1907.  
Droits de Douane.  
Les Syndicats d'Alimentation dans les Fermes.  
Le Nord et le Midi.

---

## Tarif des Annonces

---

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page .....	10 fr. » »
Une demi-page .....	5 » »
Un quart .....	2 50
Un huitième .....	1 25
Un seizième .....	0 75
Petites annonces de 25 mots .	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

---

Le Gérant : L. FAUTRAT.



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice : .....

13270

CB : .....

7180

SHAS



0 00000 071802

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

---

---

N° 287. — Février 1907.

---

---

### Composition du Bureau de la Société pendant l'année 1907.

#### MEMBRES HONORAIRES

- MM. Sagny, Isidore, chevalier du Mérite agricole, vice-président honoraire ;  
Bernier, Arthur, membre du Bureau honoraire ;  
Roland, Auguste, membre du Bureau honoraire donateur ;

#### BUREAU

- MM. Martin, Léon, ancien député, *président* ;  
Devouge, Auguste, chevalier du Mérite agricole, *1<sup>er</sup> vice-président* ;  
Delaunay, Paul, *2<sup>e</sup> vice-président* ;  
Fautrat, Léon, chevalier de la Légion d'honneur, *secrétaire* ;  
Duplessier, Edmond, *vice-secrétaire* ;  
Ferry, Constant, *membre du Bureau* ;  
Moquet, Albert, *id.*  
Boisseau, Lucien, *id.*

#### Liste par ordre d'admission des Membres de la Société.

1. Mancheron aîné, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent.
2. Bernier, Arthur, propriétaire à Ève, par Le Plessis-Belleville (Membre du Bureau honoraire).
3. Sagny, Isidore, propriétaire à Crépy, chevalier du Mérite agricole, vice-président honoraire.
4. Cureau, propriétaire à Mermont, commune de Crépy.

5. Leduc, Alphonse, propriétaire-cultivateur à Saint-Nicolas, près Senlis.
6. Robouam, vétérinaire, officier du Mérite agricole, à Rully.
7. Berthélemy, propriétaire à Creil.
8. Devouge, Auguste, maire de Brasseuse, chevalier du Mérite agricole, à Senlis (1<sup>er</sup> Vice-Président).
9. Martin, Léon, ancien député, maire à Ermenonville (Président).
10. Thiénard, Louis, chevalier du Mérite agricole, à Senlis.
11. Roland, Auguste, propriétaire à Senlis (Membre du Bureau honoraire).
12. Clanchet, Édouard, à Senlis.
13. Boucher, Camille, cultivateur, maire de Barbery.
14. Roland, Edmond, maire, cultivateur à Boasne, par Barbery.
15. Duvivier, cultivateur, maire de Russy-Bémont, par Vaumoise.
16. Dendeleux, Hippolyte, chevalier du Mérite agricole, 109, rue Lafayette, Paris.
17. Dupuis, conseiller général, à Pontarmé, par La Chapelle-en-Serval.
18. Lemoine, Alfred, cultivateur à Duvy.
19. Hervaux, Félix, cultivateur, maire de Fresnoy-le-Luat.
20. Vigreux, Victor, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
21. Patria père, propriétaire à Senlis.
22. Sarazin, cultivateur à Ève, par Le Plessis-Belleville.
23. Gibert, avenue de la Gare, à Villers-Cotterêts (Aisne).
24. Garnier, Bernard, cultivateur à Crépy.
25. Lefèvre, Paul, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
26. Dhucque, Anatole, cultivateur à Brégy, par Nanteuil.
27. Fautrat, Léon, ancien inspecteur des forêts, chevalier de la Légion d'honneur, à Senlis (Secrétaire).
28. Thiéquot, René, marchand grainetier à Senlis.
29. Darras, cultivateur, à Villers-Saint-Frambourg, par Barbery.
30. Meignen, Paul, cultivateur à Huleux, commune de Néry, par Béthisy-Saint-Pierre.
31. Punant, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Crépy-en-Valois.
32. Vincent, Charles, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
33. Garnier, au Plessis-Belleville.
34. Corbie, Eugène, cultivateur, maire de Rozières, par Nanteuil.
35. Corbie, Émile, rentier, rue des Cordeliers, 22, à Compiègne.
36. Moquet, Charles, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Brégy, par Nanteuil.

37. Delamarre, ancien vétérinaire, chevalier du Mérite agricole, à Acy-en-Multien.
38. Fercot, Thomas, cultivateur à Verberie.
39. Caffin, Donatien, propriétaire à Boran.
40. Serrin, conseiller général, à Neuilly-en-Thelle.
41. Gaillard, député, à Précy-sur-Oise, ou à Paris, rue de l'Élysée, 22.
42. Collinet, maire de Puiseux-le-Hautberger, par Bornel.
43. Franck Chauveau, ancien sénateur, 106, rue de la Faisanderie, Paris, ou à Saint-Christophe, par Pont-Sainte-Maxence.
44. Delacour, cultivateur à Chambly.
45. Boucher, Alfred, cultivateur, à Morangles, par Neuilly.
46. Bataille, Achille, cultivateur à Borest, par Senlis.
47. Meignan, Léon, cultivateur à Champlieu, commune d'Orrouy.
48. Parmentier, Prosper, ancien cultivateur, à Crépy.
49. Heaumé, propriétaire à Chantilly.
50. Gatté, Zacharie, propriétaire à Crépy.
51. Roland, Léon, cultivateur, officier du Mérite agricole, à Courtillet, par Senlis.
52. Delaunay, Georges, cultivateur à Rully.
53. Rudault, propriétaire à Nanteuil-le-Haudouin.
54. Chézelles (vicomte Arthur de), château de Boulleaume, par Lierville (Oise).
55. Delorme, Hippolyte, cultivateur à Rozières, par Nanteuil.
56. Dubourg, Émile, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
57. Corbie, Léon, cultivateur et maire à Montagny, par Nanteuil.
58. Decaux, Paul, propriétaire à Senlis.
59. Benoist, Olivier, chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, à Senlis.
60. Frémy, propriétaire à Senlis.
61. L'Hoste, Auguste, cultivateur à Versigny, par Nanteuil.
62. Parent, cultivateur à Mortefontaine, par Plailly.
63. Heurlier, cultivateur à Thury-en-Valois.
64. Dumont, Léon, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Thury-en-Valois.
65. Seillière (baron), au château de Mello, par Cires-les-Mello.
66. Obry, cultivateur à Creil.
67. Turquet, J.-B., conseiller d'arrondissement, à Avilly, par Senlis.
68. Turquet, Alphonse, propriétaire à Saint-Firmin.
69. Ferry, Constant, cultivateur et maire à Trumilly, par Crépy (Membre du Bureau).

70. Lécuyer, Étienne, meunier à Senlis.
71. Delaunay, Paul, cultivateur et maire, à Chamicy-Rully (2<sup>e</sup> Vice-Président).
72. Roland, Félix, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Barbery.
73. Roland, Émile, cultivateur à Montépilloy, par Barbery.
74. L'Hoste, négociant à Crépy-en-Valois.
75. Tartier, cultivateur et maire à Ève, par Le Plessis-Belleville.
76. Leloup, Eugène, chevalier du Mérite agricole, cultivateur et maire, à Bouillancy, par Acy.
77. Toupet, Eugène, cultivateur et maire à Fonteneil, commune de Vez, par Villers-Cotterêts.
78. Radziwill (prince Constantin), au château d'Ermenonville.
79. Moquet, Albert, cultivateur, maire de Feigneux, par Crépy (Membre du Bureau).
80. Menot, Alphonse, chevalier du Mérite agricole, constructeur, à Acy-en-Multien.
81. Proffit, Anatole, cultivateur à Bouillancy, par Acy.
82. Boisseau, Lucien, cultivateur à Chantemerle, commune de Lagny-le-Sec (Membre du Bureau).
83. Devouge, Paul, cultivateur à Brasseuse, par Barbery.
84. Collinet, cultivateur à La Villeneuve-sous-Thury, par Thury-en-Valois.
85. Delury, régisseur de la ferme de la Gâtelière, à Senlis.
86. Margry, Amédée, propriétaire à Senlis.
87. Lelièvre, chevalier du Mérite agricole, secrétaire en retraite de la sous-préfecture, à Senlis (Trésorier).
88. Longuet, Frédéric, cultivateur, conseiller d'arrondissement, officier du Mérite agricole, à Marolles, par La Ferté-Milon.
89. Parmentier, Edme, cultivateur à Saint-Mard, par Villers-Cotterêts.
90. Huraux, Paul, cultivateur à Mermont, commune de Crépy.
91. Duchauffour, cultivateur à Bray, commune de Rully.
92. Havy, ancien maire, à Saint-Gervais-Pontpoint, par Pont.
93. Perceval, cultivateur, maire de Verneuil.
94. Oury, cultivateur, maire de Boullarre, par Betz.
95. Levasseur, propriétaire à Villevert-Senlis.
96. Boufflerd, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Réz-Fosse-Martin, par Acy.
97. Bataille, Louis, cultivateur, maire du Plessis-Belleville.

98. Vigreux, Paul, cultivateur, maire de La Villeneuve, par Thury.
99. Maurice, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Macquelines, commune de Betz.
100. Deblois, ancien cultivateur, à Senlis.
101. Triboulet, Albert, cultivateur, maire de Bargny, par Betz.
102. Proffit, cultivateur et maire à La Grange-au-Bois, commune de Thury-en-Valois.
103. Proffit, cultivateur, maire de Mareuil-sur-Ourcq.
104. Cartier, cultivateur, maire d'Ormoy-le Davien, par Betz.
105. Delire, Édouard, cultivateur à Gondreville, par Vaumoise.
106. Duplessier, Edmond, cultivateur à Ducy, commune de Fresnoy-le-Luat (Vice-Secrétaire).
107. Petit, Pierre, cultivateur, maire de Béthancourt, par Orrouy.
108. Henneguy, Pierre, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent.
109. Longuet, Émile, cultivateur à Russy-Bémont, par Vaumoise.
110. Hurand, cultivateur, maire de Rouvres, par Betz.
111. Prévost, cultivateur à Auger-Saint-Vincent, par Crépy.
112. Sagny, René, cultivateur au Murger, par Verberie.
113. Devouges, Eugène, cultivateur et maire à Fay, par Saintines.
114. De Marcillac, à Bessemont, par Villers-Cotterêts.
115. Prévost, Édouard, à Nanteuil-le-Haudouin.
116. Roland, Henri, cultivateur à Villenoy, par Meaux.
117. Gatté, Jules, cultivateur à Sainte-Luce, par Béthisy-Saint-Pierre.
118. Corbie, Ernest, rentier à Nanteuil.
119. Vantroys, licencié en droit, ancien avoué, à Senlis, et à Paris, 3, rue de Luynes.
120. De Sancy de Parabère, propriétaire à Boran.
121. De Cornois, fabricant de sucre et maire de Vauciennes, par Villers-Cotterêts.
122. Bataille, Frédéric, cultivateur à Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville.
123. Dupille, Gustave, cultivateur et maire à Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville.
124. Lefèvre, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
125. Picard, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
126. Rouzé, maire de Chambly.
127. Mercier-Grivot, cultivateur à Lamberval, par Neuilly.
128. Lheurin, cultivateur à Boran.
129. Ribes (comte de), propriétaire, maire de Belle-Église, par Bornel.

130. Biet, Louis, cultivateur au Mesnil-Saint-Denis.
131. Mercier, Jules, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
132. Murat (prince), propriétaire à Chambly.
133. Auvert, Eugène, cultivateur à Chambly.
134. Waru (de), propriétaire, maire de Senlis, au château de La Bellefontaine.
135. Veckmann, constructeur à Crépy.
136. Lavaux, cultivateur au Plessis-Belleville.
137. Bergeron, cultivateur à Fontaine-les-Corps-Nuds, par Senlis.
138. Gourdin, Léonard, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
139. Delorme, chevalier du Mérite agricole, propriétaire à Nanteuil.
140. Moquet, Lucien, cultivateur à Montlévêque, par Senlis.
141. Cagny, Paul, officier du Mérite agricole, vétérinaire à Senlis.
142. Roland, Georges, cultivateur à Beaulieu, par Baron.
143. Raoult, Henri, cultivateur à Léviguen, par Betz.
144. Marchand, cultivateur, maire de Ver, par Le Plessis-Belleville.
145. Morize, cultivateur à Betz.
146. Lemoine, Charles, cultivateur à Duvy.
147. Boulanger, cultivateur à Creil.
148. Gonnet, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Malassise, par Creil.
149. Rothschild (baron Gustave de), à Laversine, par Creil.
150. Rothschild (baron Henri de), 33, Faubourg-Saint-Honoré, Paris.
151. Petit, Lucien, cultivateur, maire de Chèvreville, par Nanteuil.
152. Corbie, Albert, rentier à Nanteuil.
153. Lucy, cultivateur à Trumilly, par Crépy.
154. Martin, Albert, cultivateur à Ermenonville.
155. Sainte-Beuve, avoué à Senlis.
156. Bonamy, agent général de la C<sup>ie</sup> d'assurances « l'Abeille », à Senlis.
157. M<sup>me</sup> Lagarde, 13, rue du Conservatoire, Paris.
158. Bocquentin, administrateur du Domaine de Laversine, par Creil.
159. Gramont (duc de), propriétaire à Mortefontaine, par Plailly.
160. Demachy, propriétaire, maire d'Ognon, par Barbery.
161. Buat, carrossier à Senlis.
162. Havy, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à la ferme de la Forêt-Pontpoint, par Pont.
163. Préault, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
164. Bédoyère (comte de la), maire de Raray, par Rully.
165. Delaunay, notaire à Senlis.
166. Bonnet, Gaston, négociant en laines à Senlis.

167. Obry fils, cultivateur à Creil.
168. Saint-Ouin, 26, boulevard Richard-Lenoir, Paris.
169. Leroy, Léon, grainetier à Senlis.
170. Kersaint (comte de), conseiller général, maire de Versigny, par Nanteuil.
171. Pontalba (de), maire de Montlévêque, par Senlis.
172. Duval, Charles, cultivateur à Vez, par Villers-Cotterêts.
173. Leroux, quincaillier à Senlis.
174. Robert, Michel, négociant, juge suppléant au Tribunal de Commerce, à Senlis.
175. Tirlet fils, cultivateur à Raray, par Rully.
176. Audigier, ancien député de l'Oise, chevalier du Mérite agricole, à Senlis, et à Paris, 41, boulevard Malesherbes.
177. Drivière père, agent général d'assurances à Senlis.
178. Barbery, cultivateur à Sennevières, par Nanteuil.
179. Masson, architecte-paysagiste à Gouvieux.
180. Delorme, Léon, cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité, par Nanteuil.
181. Verbyst, Vital, cultivateur à Baron.
182. Dieu, Auguste, cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité, par Nanteuil.
183. Frémin, Hippolyte, cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité, par Nanteuil.
184. Huvier, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Mareuil-sur-Ourcq.
185. Bahu, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
186. Boudard, régisseur du Domaine de Chaâlis, par Senlis.
187. Mantel, cultivateur à Duvy.
188. Lemaire, chevalier du Mérite agricole, à Villeneuve, par Verberie.
189. Halinbourg, conseiller général, 39, rue François I<sup>er</sup>, Paris.
190. Luppé (marquis de), maire, château de Beaurepaire, par Pont.
191. M<sup>me</sup> Viat, 42, rue Vignon, Paris.
192. Coursin, vétérinaire à Pont-Sainte-Maxence.
193. Gourdin, cultivateur à Morangles, par Neuilly-en-Thelle.
194. Lepape, quincaillier, juge au Tribunal de Commerce, à Senlis.
195. Blot, Ernest, cultivateur et maire de Rhuis, par Verberie.
196. Valentin, architecte à Senlis.
197. Nazart, cultivateur à Ver, par Le Plessis-Belleville.
198. Eclancher, maire, directeur de la Sucrerie, à Saint-Leu-d'Esserent.
199. Guibert, Léon, cultivateur à Ermenonville.
200. Rommetin, Frédéric, cultivateur au Plessis-Belleville.
201. Chartier, Amédée, cultivateur au Plessis-Belleville.
202. Lefèvre, Félix, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.

203. Perceval fils, ancien cultivateur à Verneuil.
204. Parmentier, Gaston, cultivateur à La Borde, par Rully.
205. Dupille, Ernest, cultivateur à Nanteuil.
206. Duffocq, cultivateur à Ève, par Le Plessis-Belleville.
207. Baslu, Émile, négociant à Margny-lès Compiègne.
208. Boucher, Léon, cultivateur à Bray-Rully.
209. Boucher, Émile, cultivateur à Barbery.
210. Robinet, cultivateur à Baron.
211. Roland, Gustave, cultivateur à Fresnoy-le-Luat.
212. Petit, notaire à Senlis.
213. Langlois, propriétaire à Senlis.
214. Deblois fils, cultivateur à Ducy, par Fresnoy-le-Luat.
215. Courtier, André, cultivateur, maire de Villers-Saint-Genest, par Betz.
216. Moullé, Henri, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis Belleville.
217. Peters, Henri, au Plessis-Châtelain, par Crépy-en-Valois.
218. Magdelain, chevalier du Mérite agricole, maire de Nanteuil.
219. Jacob, Pierre, propriétaire, rue Saint-Pierre, à Senlis.
220. Delorme, Alfred, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
221. Lavallart, Pierre, cultivateur au Luat, par Fresnoy-le-Luat.
222. Patria, Henri, cultivateur à Fourcheret, par Senlis.
223. Perceval, Arthur, cultivateur à Cramoisy.
224. Fournier, Albert, cultivateur à Rouvres, par Betz.
225. Mareux, propriétaire, maire de Betz.
226. Morize, Gaston, grainetier à Betz.
227. Deneuille, Paul, constructeur-mécanicien à Acy-en-Multien.
228. Menot, Camille, constructeur-mécanicien à Acy-en-Multien.
229. Menot, Gaston, constructeur-mécanicien à Crépy-en-Valois.
230. Roussel, Pierre, cultivateur à Borest, par Senlis.
231. Manteaux, maire de Cuvergnon, par Betz.
232. Brisset, cultivateur à Betz.
233. Pierret, Paul, propriétaire à Ève, par Le Plessis-Belleville.
234. Madère (Léon), à Beaulieu-le-Neuf, par Baron.
235. Lebon-Hervaux, Amédée, cultivateur à Bois-Milon, par Betz.
236. Dhuicque, Félix, à Brégy, par Nanteuil.
237. Dhuicque, Constant, à Brégy, par Nanteuil.
238. M<sup>me</sup> Huet, à Rééz-Fosse-Martin, par Acy-en-Multien.
239. Soualle, président du Tribunal de Commerce, chevalier du Mérite agricole, à Pont-Sainte-Maxence.

240. Dumont, Charles, cultivateur à Thury-en-Valois.
241. Draps, Georges, cultivateur à Étavigny, par Acy-en-Multien.
242. Cazin, Émile, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Lévi-gnen, par Betz.
243. Richefeu, Charles, propriétaire, maire de Gondreville, par Vaumoise.
244. Piot, Jules, cultivateur à Étavigny, par Acy-en-Multien.
245. Sauvage, Eugène, propriétaire à Senlis.
246. Lalis, constructeur à Liancourt.
247. Ancellin, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
248. Sauvage, Alfred, cultivateur à Saint-Ladre, par Crépy.
249. Molaye, cultivateur à Rozières, par Nanteuil.
250. Praquin-Punant, grainetier à Crépy.
251. Gréhan, Pierre, cultivateur à Crépy.
252. Frère, courtier en fourrages à Crépy.
253. Belloy (de), propriétaire-cultivateur à Rosoy-en-Multien.
254. Roulon, Henri, cultivateur, maire de Néry, par Béthisy-Saint-Pierre.
255. Varlet, cultivateur à Verrines, par Béthisy-Saint-Pierre.
256. Scart, Jules, propriétaire à Saint-Germain, par Crépy.
257. Vuattebled, Léon, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
258. Vuattebled fils, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
259. Lecourt, Arthur, cultivateur à Vémars (Seine-et-Oise).
260. Montigny, ancien notaire, à Senlis.
261. Chéron, cultivateur à Fontaine-les-Cornus, par Senlis.
262. Lecœur, meunier à Pontarmé, par La Chapelle-en-Serval.
263. Morcrette, pharmacien à Senlis.
264. Turquet de la Boisserie (comte), vice-président de la Société d'Horticulture, à Senlis.
265. Pion, directeur de la Succursale de la Banque de France, à Compiègne.
266. Proffit, Louis, cultivateur à Mareuil.
267. Roboüam, André, vétérinaire à Crépy.
268. Dieux, constructeur à Crépy.
269. Garnier, Étienne, cultivateur à Morcourt, par Crépy.
270. Doria (comte), maire d'Orrouy.
271. Soudet, Anatole, cultivateur à Plailly.
272. Rosin, Louis, cultivateur à Ormoy-Villers, par Crépy.
273. Dorion, Léon, cultivateur à Crépy.
274. Lagny, Isidore, cultivateur à Crépy.
275. Garnier, Louis, cultivateur à Chèvreville, par Nanteuil.

276. Rabbé, Lucien, cultivateur à Saintines.
277. Hazard-Cailleux, cultivateur à Béthisy-Saint-Martin, par Béthisy-Saint-Pierre.
278. Lafontaine, régisseur du Domaine de Mello, par Cires.
279. Devouge, Octave, associé d'agent de change, 58, rue de la Faisanderie, à Paris.
280. Chabrol, cultivateur à Ver, par Le Plessis-Belleville.
281. Simonard, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
282. Guibert, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
283. Gibert, Édouard, cultivateur à Coyolles, par Villers-Cotterêts.
284. Girard, cultivateur au château de Bertranfosse, par Plailly.
285. Heurlier fils, cultivateur à Thury-en-Valois.
286. Rambach, négociant en bestiaux, à Villers-Cotterêts.
287. Corbie, Ernest, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
288. Carnus, vétérinaire à Senlis.
289. Huraux, Henri, cultivateur à Feigneux, par Crépy.
290. Wyrsh, cultivateur au Plessis-Belleville.
291. Dufresne, imprimeur à Senlis.
292. Gueulle, Edmond, cultivateur à Précy-sur-Oise.
293. Edmond, François, ancien cultivateur à Crouy-en-Thelle, par Neuilly.
294. Lheurin, Jules, cultivateur à Crouy-en-Thelle, par Neuilly.
295. Duchatel, Victor, cultivateur à Crouy-en-Thelle, par Neuilly.
296. Lamouche, René, cultivateur à Crouy-en-Thelle, par Neuilly.
297. Mollot, cultivateur à Sennevières, par Nanteuil.
298. Peillard, cultivateur à Péroy-les-Gombries, par Nanteuil.
299. Lafargue, sous-préfet de Senlis.

*Sociétés et Membres correspondants :*

1. Le Bulletin de la Société agricole, horticole et industrielle de Beauvais.
2. L'Agronome praticien, de la Société d'Agriculture de Compiègne.
3. Le Bulletin de la Société d'Agriculture de Clermont.
4. Le Bulletin de la Société d'Horticulture de Senlis.
5. Le Bulletin du Comité archéologique de Senlis.
6. Bulletin-Journal de la Société d'Agriculture de l'Allier, à Moulins.
7. Le Cidre et le Poiré (1), à Argentan (Orne).

---

(1) Nous recommandons à nos collègues ce journal, qui, au triple point de vue scientifique, pratique et commercial, est d'un grand intérêt.

8. La Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, place Saint-Hilaire, 4, à Rouen.
9. Le Comice agricole de Béthune (Pas-de-Calais).
10. La Société d'Agriculture de Melun.
11. Le Journal la Pomme de terre, 12, rue Saint-Amand, à Anzin-les-Valenciennes.
12. Le Bulletin agricole de Mantes, place de la République.
13. Le Professeur départemental d'agriculture à Beauvais.

*Par abonnement :*

Le Bulletin de la Société des Agriculteurs de France, 1, rue Le Peletier, à Paris.

N. B. — *Les Sociétés correspondantes sont invitées à adresser les journaux et communications d'intérêt général à M. FAUTRAT, Secrétaire de la Société d'Agriculture, à Senlis (Oise).*

---

### Compte-Rendu des Travaux de la Société.

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 8 JANVIER 1907

PRÉSIDENCE DE M. DEVOUGE.

Étaient présents au bureau : MM. Devouge, Fautrat.

M. le Président, obligé de se rendre à Paris, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Auguste Roland remercie la Société de la plaquette en bronze qui lui a été offerte en témoignage de sympathie. Il remet à la Société, pour ses travaux, un don de 150 francs. Cette générosité est accueillie avec la plus grande reconnaissance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Sagny, pleine de sentiments exprimant ses regrets de ne plus pouvoir venir aux séances, ses remerciements de l'honorariat qui lui a été décerné et du joli souvenir en bronze qu'il a été heureux de recevoir. Cette lettre fait le plus grand honneur à la Société, dans laquelle M. Sagny, vice-président honoraire, tient toujours une place si importante.

Il est ensuite procédé au dépouillement des votes pour le remplacement des Membres du Bureau sortants ou démissionnaires.

Il convient, à ce sujet, de rappeler les articles du Règlement relatifs à l'organisation du Bureau d'administration. Ces articles organiques sont ainsi conçus :

ART. 7. — Les élections auront lieu dans la première séance de chaque année ; elles seront faites au scrutin secret, à la majorité absolue pour le premier tour de scrutin, et à la majorité relative pour le second tour.

ART. 8. — Si un Membre du Bureau donne sa démission, il pourra être pourvu, à la séance suivante, à son remplacement.

Les fonctions du nouveau Membre cesseront à la même époque où auraient cessé celles du Membre qu'il remplace.

Aux élections du 8 janvier 1907, 141 suffrages ont été exprimés.

Ont obtenu :

Comme *Vice-Président* :

M. DELAUNAY..... 93 voix.

Comme *Vice-Secrétaire* :

M. DUPLESSIER..... 102 voix.

Comme *Membres du Bureau* :

MM. FERRY..... 91 voix.

Albert MOQUET..... 85 —

BOISSEAU.... 72 —

Viennent ensuite :

MM. Charles Moquet.... avec 58 voix.

Léon Corbie..... — 36 —

Félix Roland..... — 35 —

MM. Delaunay, Duplessier, Ferry, Albert Moquet, Boisseau, ayant obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue, sont élus, M. Delaunay comme vice-président, M. Duplessier en qualité de vice-secrétaire, et MM. Ferry, Albert Moquet et Boisseau comme membres du Bureau.

Les Membres présents félicitent les nouveaux élus. Ils expriment le regret de voir s'abstenir dans le vote plus de la moitié des Membres de la Société.

La question de l'alimentation dans les fermes, par voie de syndicat, est mise en discussion. Le rapport de la Commission nommée à cet effet permettra à la Société de prendre position sur des bases certaines, qui feront l'objet d'une étude spéciale.

*Le Secrétaire,*  
LÉON FAUTRAT.

*Le Président,*  
LÉON MARTIN.

---

## Droits de Douane.

Sur la demande qui lui en a été faite, M. le Président a envoyé la note suivante à la Commission des Douanes, à Paris :

La Société d'Agriculture de Senlis a toujours soutenu le système protectionniste, et elle a été une des premières à réclamer un droit de douane sur le blé. Elle a participé également, par ses vœux, au régime des sucres établi par la loi de 1884, et elle a soutenu de tous ses efforts les droits de douane sur les animaux, sur les céréales secondaires, et en particulier sur le maïs étranger.

Les résultats obtenus par ce système de protection du travail national ne pouvaient pas changer ses dispositions. Pour ne citer que les plus importants, la culture du blé en France a prospéré dans une proportion considérable, donnant ainsi des salaires qui vont toujours en augmentant à la moitié de la population, salaires dont elle eût été privée si le blé eût été fourni par l'étranger. L'agriculture, de son côté, a fait des progrès remarquables ; le rendement à l'hectare a augmenté de moitié ; elle fournit, depuis plusieurs années, tout ce qui est nécessaire à la consommation du pays, rendant ainsi l'importation insignifiante. De plus, le droit de douane, qui avait été porté successivement à 7 francs le quintal, ne joue plus, année moyenne, que pour 3 à 4 francs. Le blé, qui se vendait il y a vingt ans 30 francs le quintal environ par moyenne décennale, ne se vend plus que 18 à 22 francs. Le droit de douane a donc contribué, ainsi que ceux qui ont été placés sur les autres produits agricoles, à maintenir et à augmenter les salaires de nos populations rurales et, par suite, à leur permettre la consommation des produits de l'industrie. On se demande ce qui serait arrivé si, n'étant pas protégée, la production agricole se fût arrêtée, et si 19 millions de cultivateurs, ne pouvant plus vivre de la terre, s'étaient jetés sur l'industrie et sur les villes.

L'histoire de la fabrication du sucre protégée et encouragée par la loi de 1884, a produit d'aussi bons effets, supérieurs même en raison des primes accordées. Contrairement à toute logique et aux prévisions de ses adversaires, le rendement de l'impôt a progressé sans cesse, et le prix payé par le consommateur est descendu de 45 francs le quintal à 27 à 28 francs. La Convention de Bruxelles, qui a mis fin à ce régime, a bien diminué le prix du sucre, mais en abaissant le taux de l'impôt de 60 francs à 25 francs par quintal, aux dépens du Trésor ; elle a, de plus, amené une crise sur la culture de la betterave et l'industrie sucrière, aux dépens de l'agriculture du Nord, aux

dépens aussi, par contre-coup, de l'agriculture du Centre, qui lui fournissait ses bœufs, aux dépens de la viticulture, par suite de la diminution dans la consommation du vin, résultant de la gêne générale.

Il n'est pas besoin d'ajouter d'autres preuves aux avantages du système protectionniste; toutes les nations qui l'avaient adopté l'augmentent constamment sous toutes les formes, aussi bien sous forme de droits de douane, de primes, de cartels, etc., et les nations qui se prétendaient libre-échangistes abandonnent ce système peu à peu. Et l'on se demande pourquoi certains produits agricoles n'ont pas été protégés également, tels que la laine, le lin, le chanvre, les graines oléagineuses, etc.; pourquoi la tourbe litière, qui est produite exclusivement par la Hollande, ne paie ni droit de douane, ni droit d'octroi, tandis que la paille supporte nos impôts de toutes sortes, droits d'octroi compris.

Au moment de l'établissement de notre régime douanier, on a dit par exemple pour la laine que l'agriculture française ne pouvait la produire à aussi bon marché que l'étranger; que nos fabriques de Roubaix et de Tourcoing ne pourraient plus exporter si elles payaient la matière première trop cher. Il n'était pas juste, d'abord, de sacrifier le travail des cultivateurs de trois quarts de la France aux bénéfices de fabriques peu nombreuses et d'un petit nombre d'ouvriers, belges pour la plupart; mais au lieu de supprimer ainsi en France la moitié des moutons, une protection modérée aurait augmenté leur nombre, les progrès auraient développé la production et la fabrication. Le prix de la laine aurait diminué, comme ont diminué les prix du blé et du sucre, tout en rémunérant largement le travail de nos cultivateurs et de nos ouvriers.

Il en est de même des autres produits agricoles qui ne sont pas protégés. La protection amènerait une augmentation des salaires, avec le travail plus abondant qui leur serait demandé, et si le produit étranger pénétrait malgré tout, il paierait, sous forme de droit de douane, l'équivalent de l'impôt que tout produit paie en France.

Il n'est pas de politique économique plus démocratique que celle-là, et avant de demander au patron et à l'ouvrier une part de son bénéfice ou de son salaire pour constituer les retraites, il faudrait leur donner les moyens de les payer. Au lieu de mettre un impôt progressif sur le revenu, qui absorbera toutes les économies dont le capital sert à perfectionner l'agriculture, à créer des industries nouvelles et à augmenter les salaires, n'est-il pas plus logique de faire payer à l'étranger la concurrence qu'il nous fait?

L'augmentation d'impôts dont nous sommes menacés, qui arrêtera notre

prospérité et déprimera le travail, si elle était fournie par les droits de douane, serait supportée par l'étranger ; le travail national en profiterait, et il faut bien se convaincre que l'ouvrier, qui forme la masse de la population, est plus producteur que consommateur, et qu'une hausse sur son salaire lui rapporte plus que le bon marché de la marchandise. Ce bon marché n'est avantageux que s'il est le résultat des perfectionnements apportés dans la production. Si le blé est protégé par un droit de 30 0/0, pourquoi la laine, les graines oléagineuses, etc., ne paieraient-elles pas un droit équivalent ?

Les États-Unis d'Amérique nous donnent, à ce sujet, un exemple frappant. Ils sont plus jaloux qu'aucune autre nation d'assurer à leurs ouvriers un travail abondant et rémunérateur, ils l'ont montré en proscrivant les Chinois et les Japonais de leur territoire, mais ils tiennent à protéger le travail national, non seulement contre les hommes, mais contre les produits étrangers, et ils maintiennent et développent constamment les droits de douane sur toutes les marchandises étrangères. Ils ne sont pas envieux de leurs milliardaires, ils savent que le capital accumulé s'emploie forcément dans un perfectionnement nouveau de l'agriculture ou de l'industrie ; que là où le capital augmente, le travail augmente également ; que ce sont deux frères qui ne peuvent vivre l'un sans l'autre. Leur politique économique est celle que nous devrions suivre : assurer d'abord au capital, autant qu'au travail, une sécurité complète ; leur permettre ensuite de grandir progressivement, en protégeant l'agriculture et l'industrie par des droits de douane, et porter de ce côté les impôts qui seraient nécessaires. Se garder surtout d'effrayer le capital, et, par la crainte de l'impôt progressif, qui tend à le supprimer, le porter à s'expatrier. Mille francs qui émigrent à l'étranger font perdre à un ouvrier français presque le salaire d'une année ou, plus exactement, retirent à dix ouvriers français cent francs sur leur budget.

C'est par cette politique que les États-Unis d'Amérique sont devenus la nation la plus riche du monde, et que ses budgets se soldent en excédents dont ils ont peine à trouver l'emploi. La France aurait besoin de les prendre pour exemple.

Ceci est le résumé des vœux nombreux émis à plusieurs reprises par la Société d'Agriculture de Senlis, qui a toujours eu pour objectif la prospérité de l'agriculture et l'aisance de ses ouvriers.

*Le Président,*

LÉON MARTIN.

Ermenonville (Oise), le 2 février 1907.

LES

## Syndicats d'Alimentation dans les Fermes.

Pendant de longues années, les domestiques de ferme ont été nourris complètement par les cultivateurs. C'était une nécessité, à une époque où l'argent était rare ; les ouvriers pauvres se nourrissaient trop mal pour soutenir un travail continu ; le commerce n'existait pas.

A mesure que les salaires ont augmenté, les ouvriers ont réclamé plus de liberté, et leurs exigences se sont accrues avec le bien-être ; les fermières ont renoncé à un service qui devenait pour elles de plus en plus difficile. Il était mieux, du reste, que le salaire pût profiter à toute la famille.

On a donc cessé de nourrir les ouvriers, et une compensation assez large leur a été remise en argent. A peine trouve-t-on encore quelques fermes qui donnent gratuitement le bouillon pour tremper la soupe, et quelquefois un supplément de viande en moisson.

Cette pratique a donné plus d'argent aux ouvriers agricoles ; mais, si quelques-uns surent en profiter pour augmenter leurs économies, beaucoup dépensèrent en superflu ce qui devait pourvoir au nécessaire. De plus, le commerce de l'alimentation poussa à la consommation. Il crut qu'il lui serait avantageux de faire du crédit à ses clients, calculant que ceux-ci, une fois engagés avec lui par une dette plus ou moins élevée, seraient moins difficiles sur la qualité, discuteraient moins les prix, et enfin n'oseraient pas s'adresser à un autre fournisseur. Ce calcul était juste la plupart du temps.

Mais la situation, en se prolongeant, devint inextricable. Les dettes s'élevèrent quelquefois à plus de 800 francs, presque le salaire d'une année entière. C'est une charge écrasante pour la famille d'un ouvrier, et elle s'aggrave chaque jour parce qu'on lui fait payer de plus en plus cher les denrées dont il a besoin pour vivre, et cela en raison de la difficulté qu'il aura à se libérer et des risques que court le commerçant de ne pas être payé.

Celui-ci, reconnaissant qu'il aura, de ce chef, des pertes à subir de plusieurs de ses clients, cherche à se couvrir par une élévation de prix qu'il fait subir à toute sa clientèle. Il en résulte que les ouvriers même les plus économes paient à un prix au-dessus de leur valeur les denrées nécessaires à la vie.

C'est évidemment une situation fautive dont les ouvriers sont les premiers à souffrir, mais dont le contre-coup se fait sentir sur les cultivateurs. Beau-

coup d'ouvriers, en effet, à bout de crédit et désespérant de ne jamais pouvoir se libérer, quittent leur pays et vont dans les villes où ils passent inaperçus.

C'est en grande partie à ce fait qu'est due cette population de chemineaux sans feu ni lieu, travaillant et mendiant tour à tour, quelquefois exploités par des entrepreneurs qui profitent de leur misère, d'autres fois maraudant pour vivre, mais fuyant toujours pour ne pas payer les dettes qu'ils ont contractées et ne pas subir les peines qu'ils ont encourues.

Sans aller aussi loin pour un grand nombre d'ouvriers, il y a une souffrance réelle et une situation difficile dont il faut les aider à sortir.

La question a déjà été résolue par les grandes Compagnies de chemins de fer et par d'autres industries, qui ont créé pour leurs ouvriers des économats ou magasins où les denrées alimentaires sont achetées en gros et cédées à prix coûtant.

Le cultivateur peut, dans les mêmes conditions, fournir à ses ouvriers les denrées qui leur sont nécessaires; il n'a pas de patente à payer, pas de licence, pas de loyer de boutique, pas de crédit ni de pertes à subir; ajoutez à cela l'acquisition en gros et au comptant, et on ne sera pas étonné qu'on puisse trouver une diminution de 25 0/0 sur les prix, et sur le budget d'un ouvrier s'élevant annuellement à 1.000 francs une économie de 250 francs.

La sécurité pour le cultivateur est complète, puisqu'il retiendra sur la quinzaine ou sur le mois le prix des dépenses faites dans l'intervalle.

Examinons la question au point de vue de la pratique.

Dans la ferme, un petit local est aménagé à cet effet; il est ouvert seulement deux heures par jour, à la rentrée des ouvriers ou à telle autre heure qui sera jugée convenable. La ménagère s'y tient prête à recevoir les clients, tous exclusivement ouvriers de la ferme. Elle remet à chacun ce qui lui est demandé, moyennant l'inscription sur son livre, et sur un livret que l'ouvrier doit lui présenter. La quantité fournie ne doit pas dépasser, par jour, une certaine limite fixée d'avance, pour éviter les abus. A la quinzaine ou au mois, l'ouvrier apporte son livre, et, après contrôle sur le livre-journal, le prix des fournitures est déduit de sa paye.

Les fournitures sont faites en gros au magasin, et, en raison du paiement comptant, au prix le plus réduit. Le commerce local y trouvera même son avantage, il n'a plus les frais de détail et de tournée; la quantité de pain prise chaque jour est connue à peu de chose près, c'est un dépôt qui ne lui coûte rien et il reprend les quelques pains qui restent par hasard; il en est de même du boucher, pour lequel les commandes peuvent être faites d'avance;

le marchand de vin le fournit en bouteilles de litre. Il en sera de même pour le lait, les œufs, généralement fournis par la ferme, le sucre, le café, le chocolat, etc., qui seront achetés en gros.

Lorsqu'une ferme sera trop petite pour payer les frais généraux très modestes de cette organisation, elle pourra se réunir à d'autres du même village ; les cultivateurs formeront un syndicat administré à tour de rôle par l'un d'eux. Les avances de fonds seront faites en proportion de l'étendue de la ferme.

Les limites fixées aux dépenses de chaque quinzaine ou de chaque mois ne permettant pas aux ouvriers de dépenser le montant de leurs salaires, ils y trouveront une économie notable dans leurs dépenses, et non seulement ils pourront vivre et travailler, mais encore ils pourront payer peu à peu leurs dettes antérieures ; le commerce local y retrouvera l'espérance d'être soldé, et, après arrangement pris avec l'ouvrier et son patron, il sera sûr, au bout d'un peu de temps, de retrouver le remboursement de ses avances.

Les avantages de cette organisation sont positifs, l'économie réelle. L'ouvrier y trouvera plus de liberté et de bien-être, et le cultivateur une sécurité et une amélioration certaines de sa main-d'œuvre.

LÉON MARTIN.

---

## Le Nord et le Midi.

---

L'agitation provoquée par la crise des vignobles continue toujours, et le contre-coup en est ressenti dans le Nord. Nous donnons quelques propositions agitées dans les Congrès pour résoudre la question et satisfaire, si possible, les intérêts opposés ; mais la solution ne paraît pas être encore très proche.

### V. — Congrès viticoles.

Le Congrès des Associations viticoles, organisé à Paris par la Société des Viticulteurs de France, a eu lieu pendant la troisième semaine de janvier. Outre les Congrès préparatoires qui se sont tenus, comme on sait, à Nîmes, à Mâcon, à Perpignan et à Lyon, deux autres réunions ont eu lieu à Montpellier le 6 janvier, et à Bordeaux le 14. — A Montpellier, les discussions ont porté sur le sucrage, le régime de l'alcool, la surtaxe des vermouths, l'exercice des débitants et la déclaration de récolte. Voici l'analyse des résolutions adoptées sur ces questions :

« 1° *Sucrage*. — Surtaxe de 65 francs par 100 kilog. sur les sucres em-

ployés en vinification. Acquit-à-caution à représenter à la Régie pour tout envoi de sucre supérieur à 15 kilog.

« 2° *Régime de l'alcool*. — Taxe générale de consommation fixée à 240 francs par hectolitre d'alcool pur. Réduction à 200 francs pour les eaux-de-vie naturelles. Prime de 20 francs par hectolitre d'alcool dénaturé. Allocation ou prime à la distillation des vins, compensée par une légère majoration du droit de circulation, avec établissement d'un compte spécial pour le service de cette allocation.

« 3° *Surtaxe des vermouths*. — Rejet des dispositions votées par la Chambre des députés et adoption de celles proposées par la Commission des Finances du Sénat, savoir : maintien du principe de la loi de 1898 et nouvelle taxe de 8 francs par hectolitre sur les vermouths et les vins de liqueur.

« 4° *Exercice des débitants*. — Applications de l'exercice à tous les débitants, Paris compris, avec application non seulement du volume, mais du degré, sur les pièces de Régie accompagnant le vin.

« 5° *Déclaration de récolte*. — Tout propriétaire, fermier, métayer, récoltant du viu sera tenu de faire la déclaration de sa récolte dans le délai de dix jours à compter de la fin des vendanges ou des écoulements.

« Pour la première année, le déclarant devra faire connaître les stocks de vin des années antérieures.

« Chaque déclaration, recueillie par les soins du maire de la commune, sera transmise à la recette ruraliste du lieu, qui ne pourra délivrer des acquits ou congés que jusqu'à concurrence des quantités déclarées année par année.

« Dans les mairies, le registre des déclarations sera communiqué à tout requérant.

« Les déclarants pourront demander à la Régie un carnet spécial dont ils pourront détacher eux-mêmes les acquits dans la limite des quantités déclarées, déduction faite des expéditions par congés.

« La déclaration de récolte devrait être complétée par l'affichage hebdomadaire, à la porte de chaque recette ruraliste, des sorties des caves de chaque propriétaire, avec récapitulation des quantités expédiées depuis le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. »

C'est à des conclusions à peu près identiques que s'est rallié le Congrès organisé à Bordeaux sur l'initiative de l'Association syndicale des Viticulteurs propriétaires de la Gironde. Ces vœux ont été adoptés sur un rapport de M. Octave Audebert. Ils ont porté sur la déclaration obligatoire de récolte, sur l'affichage hebdomadaire des congés et acquits délivrés aux récoltants,

ainsi que sur l'extension à tous les chargements de vin, à partir de 2 hectolitres, des visa en cours de route. Sur le même rapport, des vœux ont été formulés à propos du régime des alcools. On a demandé que les expéditions de sucre à partir de 25 kilog. soient accompagnées d'un laissez-passer (ce qui existe déjà pour les sucres cristallisés), et qu'une taxe de sucrage de 5 francs au moins par 100 kilog. soit établie sur les sucres déclarés pour le sucrage des vendanges. Relativement au régime des alcools, quatre vœux ont été émis : 1° sur l'application des dispositions légales relatives à la garantie d'origine des eaux-de-vie et spiritueux mis en vente ; 2° sur une allocation de 50 francs aux eaux-de-vie provenant des vins naturels distillés sous le contrôle de la Régie, couverte par une taxe spéciale ajoutée au droit de circulation sur les vins ; 3° sur le relèvement à 20 francs de la prime sur les alcools dénaturés, garanti par une surtaxe sur tous les alcools livrés à la consommation ; 4° sur le droit de transaction.

#### VI. — *L'agitation dans la région septentrionale.*

Aux manifestations faites par les viticulteurs répondent d'autres manifestations dans la région septentrionale. A celles déjà signalées, on doit ajouter une lettre de M. Goubet, président de la Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais, à laquelle de nombreuses adhésions ont été déjà données ; il s'agit de la création de primes pour le sucre dénaturé destiné au bétail, qui seraient couvertes par le retour à l'exercice sur les bouilleurs de cru. Voici en quels termes M. Goubet expose ce projet :

« Il est certain que si les magasins généraux et ceux des fabriques continuent à rester encombrés comme ils le sont depuis des années, la crise subsistera malgré toutes les plaintes que l'on formulera.

« Nous ne pouvons pas espérer nous sauver à l'aide de l'exportation, car les conditions économiques de la France deviennent plus mauvaises encore avec la hausse des charbons, des coques, des métaux, des charges fiscales, des toiles, de la main-d'œuvre, enfin de tous les produits servant à la fabrication du sucre, dont le prix de revient, malheureusement, augmente de plus en plus.

« Il faut trouver au mal un remède sérieux, et surtout éviter les demi-mesures, toujours trompeuses.

« A la séance du 1<sup>er</sup> décembre de la Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais, un ami de la culture a proposé de prendre 20 millions sur le boni des bouilleurs de cru pour les appliquer à une prime sur le sucre dénaturé destiné au bétail, et cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

« Pour l'application : l'État prendrait ces 20 millions aux bouilleurs de cru, injustement favorisés. En même temps, il abandonnerait 3 francs sur l'impôt du sucre à 25 francs ; et ces 3 francs par 100 kilog. serviraient à constituer une caisse du sucre dénaturé qui s'élèverait annuellement à environ 18 millions ; il fixerait le prix du sucre dénaturé à 16 francs les 100 kilog., avec la facilité de le porter à 17, et même 18, si plus tard l'entretien de cette caisse l'exigeait ; mais il y a tout lieu de présumer que le prix de 16 francs pourrait être maintenu.

« Si le sucre dénaturé est employé d'une façon dérisoire en ce moment (926 tonnes en douze mois), cela tient à son prix de vente trop élevé pour le cultivateur, qui trouve des nourritures à meilleur compte. A 16 francs les 100 kilog., son emploi serait très grand et rendrait un réel service aux méridionaux dans les années de sécheresse si fréquentes dans leur région, alors qu'il y a presque disette de nourriture pour les bestiaux.

« On pourrait arriver ainsi à écouler par le bétail 200.000 à 300.000 tonnes de sucre, et à dégager les magasins encombrés.

« Cette solution ne lèserait personne, car ce boni des bouilleurs de cru, qui peut s'élever à 100 millions, est injuste, révoltant même, aux yeux de nos travailleuses populations de la région du Nord, grevées de lourds et toujours nouveaux impôts.

« Nous ne voyons pas de meilleur remède à la crise ; c'est pourquoi, faisant appel à tous les fabricants et cultivateurs, nous leur disons : Serrons nos rangs pour le bon combat ; mettons-nous tous à l'œuvre si nous voulons continuer à vivre de la betterave ; ne perdons pas de temps, car les Allemands nous menacent avec leur droit de douane énorme et leurs cartels en perspective. C'est au mois de septembre prochain, c'est-à-dire bientôt, que la convention de Bruxelles doit être dénoncée ; ne l'oublions pas.

« Aimé GOUBET,

« Agriculteur, Conseiller général du Pas-de-Calais,  
« Président de la Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. »

Dans un rapport important présenté au Cercle agricole du Pas-de-Calais, M. Masson, secrétaire de la Fédération des Sociétés agricoles du Pas-de-Calais, a cherché à établir les conditions d'une entente entre le Nord et le Midi, de manière à donner satisfaction à tous les intérêts sans sacrifier une région à une autre. Ces conditions seraient les suivantes :

« Parmi les moyens préconisés en vue de provoquer le relèvement du prix du vin, seule solution de la crise viticole, — nous acceptons que le sucre

*employé au sucrage des vendanges soit surtaxé, jusqu'à concurrence d'un droit calculé, sur la base de 220 francs l'hectolitre, d'après le nombre de degrés-hectolitre d'alcool produits par transformation d'un kilogramme de sucre; — nous offrons de contribuer au relèvement du prix de l'alcool de vin en faisant supporter à l'alcool de bouche industriel une taxe spéciale destinée à alimenter les primes à l'alcool dénaturé. Mais nous repoussons énergiquement la taxe différentielle, — et nous demandons la suppression du privilège des bouilleurs de cru. »*

En ce qui concerne les primes pour l'alcool dénaturé, M. Masson propose l'extension du régime actuel en calculant ces primes de telle sorte que l'alcool dénaturé puisse lutter contre la concurrence du pétrole. Il demande, en outre, pour le sucre dénaturé employé à l'alimentation du bétail, le système de primes adopté pour l'alcool dénaturé, par la création d'une surtaxe frappant exclusivement le sucre raffiné consommé en France.

En définitive, il ressort de ces documents que c'est sur le régime des bouilleurs de cru qu'il sera le plus difficile, comme toujours, d'établir une entente entre les diverses régions, dans les mesures dont elles poursuivraient la réalisation d'un commun accord.

---

---

## Chronique de la *Société Agricole*.

---

### La Hausse du Superphosphate.

Pendant que le nitrate évolue entre 26 et 27 francs, et que de nombreux achats se traitent, surtout de la part du négoce, car la culture attend, le superphosphate monte lentement, mais, nous le craignons..., sûrement.

Les superphosphatiers, qui ont refait l'entente, paraissent solidement assis pour attendre le consommateur.

En minéral, on a d'abord parlé de 0,44, puis de 0,45, ensuite de 0,46; il est fort probable qu'on sera plus cher à l'époque active de la consommation.

Et l'industrie ne manque pas de mettre en avant l'augmentation de ses frais généraux (prix élevé des phosphates, de l'acide sulfurique, du charbon, des sacs, de la main-d'œuvre, etc.).

Nous pensons qu'il faut, sans attendre, se couvrir sur cet article: il n'y a pas à espérer de baisse, et de nouvelles hausses sont à craindre.

A. B.

---

---

## Pour Vendre, Acheter, Louer

PROPRIÉTÉS RURALES, FERMES, CHATEAUX, BOIS, etc.  
Commerces et Industries se rattachant à l'Agriculture :  
Laiteries, Vacheries, Beurreries, Fromageries, etc.  
S'adresser à M. BRANCHER,  
6, rue du Calre, Paris  
Directeur du Journal  
PARIS AGRICOLE (Supp.) est envoyé gratuitement sur demande.

### Paris Agricole



---

## CARROSSERIE DE LUXE

# LÉON BUAT

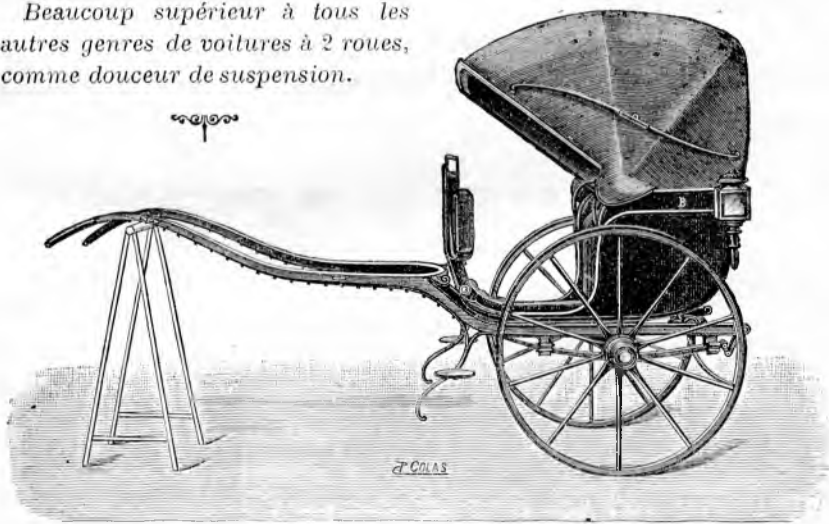
— — — SENLIS (OISE).

## NOUVEAU BUGGY

monté à 4 ressorts

au moyen de brancards en tôle emboutie (SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.)

*Beaucoup supérieur à tous les autres genres de voitures à 2 roues, comme douceur de suspension.*



PLUS PRATIQUE ET PLUS CONFORTABLE QUE LE CABRIOLET

## Spécialité de Charrettes-tonneau

# Assurances agricoles

---

## L'ABEILLE

Compagnies à PRIMES FIXES

contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents.

---

### L'ABEILLE-INCENDIE

Risques Agricoles, Meules, Hangars.

### L'ABEILLE-GRÊLE

### L'ABEILLE-ACCIDENTS

Accidents du Personnel Agricole. Responsabilité civile.

Dommages aux Tiers, Assurances Individuelles.

Accidents des chevaux et Voitures, Accidents de chasse.

### L'ABEILLE-VIE

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances dotales

Combinaisons spéciales de L'ABEILLE.

### RENTES VIAGÈRES

---

## A. BONAMY

*Délégué de la Société Agricole de Senlis*

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES L'ABEILLE

**25, Rue du Châtel, SENLIS (Oise).**

TÉLÉPHONE 44

---

**Le Mardi, au Marché de Senlis.**

**Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.**

**Le Samedi, au Marché de Crépy.**

---

La superficie des Exploitations garanties par l'Abeille, dans l'arrondissement de Senlis, est de **24.200 hectares.**

**AGRICULTEURS**  
**Augmentez vos Récoltes**  
*par l'emploi des*  
**SELS DE POTASSE DE STASSFURT**  
 CHLORURE. SULFATE  
 KAINIT



**SE TROUVENT**  
**DANS TOUTES BONNES MAISONS**  
**D'ENGRAIS DE LA RÉGION**

AGENTS GÉNÉRAUX  
 POUR LA FRANCE : **ORIGET & DESTREICHER**  
 1, Rue de Penthièvre . PARIS.

---

**Typographie, Lithographie, Gravure**

---

**E. DUFRESNE**

**IMPRIMEUR**

DE L'INSTITUTION SAINT-VINCENT, DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE,  
 DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, ETC.,

**4 et 5, rue du Puits-Tiphaine, Senlis.**

---

IMPRESSIONS COMMERCIALES, REGISTRES, FACTURES, TÊTES DE LETTRES

*Cartes de visite, Cartes d'adresses, Mémoires, etc.,*

LETTRES DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

**Prospectus, Affiches,**

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

---

# SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 4 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en bacs, etc.

*Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. B... 1, 25, rue du Châtel.*

TELEPHONE 1

---

---

## ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants de France

pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

**A. BAJAC\***

*Ingénieur-Constructeur Breveté S. G. D. G.*

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

**CHARRUES**  
bisocs et trisocs.

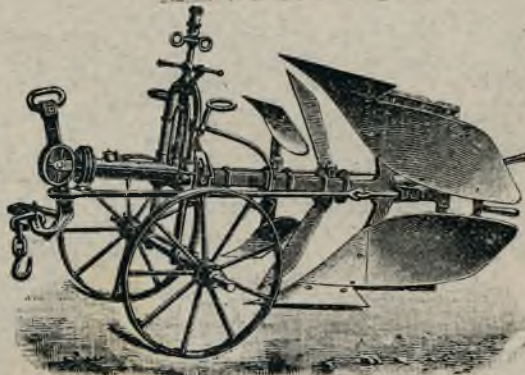
**SCARIFICATEURS**

**EXTIRPATEURS**

**HERSES**  
en tous genres

**ROULEAUX**  
ondulés

ET CROSKILLS



**MATÉRIELS**  
pour grande Culture  
à vapeur et  
par Treuils à manège.

**MATÉRIELS**  
*complets*  
pour la Culture  
rationnelle  
de la Betterave  
à sucre.

**CHARRUES-BRABANTS DOUBLES**

**NOUVELLE HERSE ECROUTEUSE-EMOTTEUSE**

*le meilleur des brise-mottes.*

**ROULEAUX SPÉCIAUX POUR BETTERAVES — HOUES A CHEVAL**

**Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.**